



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 503 – PORTANT SUR L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 DE FAÇON À AJOUTER LE GROUPE D'USAGE C3 À LA ZONE C-202 ET C-204, D'AJOUTER À LA ZONE C-202, EN TANT QU'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ, UN ÉTABLISSEMENT HÔTELIER COMPRENANT UN HÔTEL OU UN MOTEL ET DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS

---

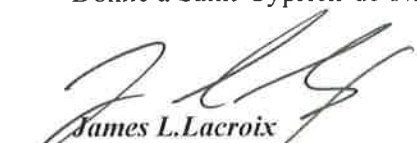
AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 14 septembre 2021 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.503 ci-haut mentionné.

Ledit règlement entre en vigueur suite à la réception du certificat de conformité par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nos bureaux sont présentement ouverts au public les lundi et jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h. Nous maintenons nos services aux citoyens via le télétravail les autres journées de la semaine par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

  
*James L. Lacroix*  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télééc. : (450) 245-7824



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 503 – PORTANT SUR L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 DE FAÇON À AJOUTER LE GROUPE D'USAGE C3 À LA ZONE C-202 ET C-204, D'AJOUTER À LA ZONE C-202, EN TANT QU'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ, UN ÉTABLISSEMENT HÔTELIER COMPRENANT UN HÔTEL OU UN MOTEL ET DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS**

---

Je soussigné, Directeur général & secrétaire-trésorier, résidant à Granby, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

En foi de quoi, j'é mets ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 18<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt et un.

  
*James L. Lacroix*  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824